



# COMMUNE DE CORNAUX

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Lundi 14 mars 2022 à 19h00

**Président :** M. Cédric Divernois, président  
**Secrétaire :** Mme Helen Houttuin, secrétaire

**Sont présents :** 21 membres du Conseil général  
4 membres du Conseil communal  
M. Claude Rocchetti, administrateur  
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

**Excusés :** M. Johann Matthey-de-L'Endroit, Mme Claudine Salzmann Silva  
**Public :** 6 personnes

---

### Légende :

CC = Conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC=zone artisanale et commerciale
CG = Conseil général	PDR = plan directeur régional	
CF = Commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	
CU = Commission de l'urbanisme		
CSI-TP = Commission des services industriels		
CEnv. = Commission environnement		
CEC = Commission des études et constructions		
CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique		
CNatAg = Commission des naturalisations et agrégations		

---

**Le président** ouvre la séance à 19h00. avec les salutations d'usage. Il informe également avoir reçu la démission de M. Bruno Pinto do Rosario, conseiller général, puisqu'il a quitté la commune au 31.12.2021.

### 1. Appel

**Mme H. Houttuin** : secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 20 conseillers généraux + le président sur 22.

**La majorité absolue est de : 11**

### 2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### 3. Rappel de l'ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021
3. Rappel de l'ordre du jour
4. Création d'une Commission Sports-Loisirs-Culture (SLC), rapport à l'appui et nomination des membres
5. Demande de crédit d'investissement de CHF 380'000.00 pour le remplacement progressif de l'Eclairage Public (EP), rapport à l'appui
6. Demande de crédit d'investissement de CHF 720'000.00 pour la réalisation des infrastructures et du PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) à la rue Clos St-Pierre, rapport à l'appui
7. Lettres et pétitions
8. Motions et propositions
9. Communications du Conseil communal
10. Interpellations et questions
11. Divers

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

### 4. Création d'une Commission Sports-Loisirs-Culture (SLC), rapport à l'appui et nomination des membres

Le président ouvre la discussion :

**M. A. Messerli (CF) :** *La Commission financière a pris connaissance du rapport du CC relatif à la création d'une Commission Sports-Loisirs-Culture (SLC). L'objectif noté dans l'introduction du rapport est formulé ainsi :*

*- le CC propose la création d'une Commission Sports-Loisirs-Culture chargée de reprendre l'organisation des activités financées par la commune.*

*Lorsque que l'on prend connaissance des attributions, on peut lire, je cite :*

- a) *Examiner et donner son préavis sur les objets communaux ou soumis à la commune qui concernent les activités et installations sportives, de loisirs et culturelles, tant sur le plan financier que réglementaire ;*

*Ce point est à clarifier car il ne répond pas à l'objectif cité au début du rapport, respectivement les termes : installations sportives, de loisirs et culturelles pourraient laisser entendre que financièrement le préavis de cette nouvelle commission lui est attribué alors que sur le plan financier et selon le règlement communal en vigueur c'est la CF qui préavise les projets.*

*La CF demande que le texte « plan financier » soit retiré du point a) paragraphe attribution.*

**M. C. Baudet (PLR) :** *Le groupe PLR s'est réuni le lundi 7 mars 2022 et a discuté longuement et vigoureusement sur le bien-fondé d'une commission « Sports-Loisirs-Culture ».*

*Le groupe PLR a mis en évidence trois risques. **Premièrement**, la création d'une nouvelle commission et de sous-commissions peut compliquer les relations entre les sociétés locales et nos institutions politiques. Espérons que cette nouvelle couche sera légère et nécessaire et ne se transformera pas en millefeuille indigeste. **Deuxièmement**, la création d'une nouvelle commission ajoute encore des coûts qui ne sauront pas bénéficier à nos sociétés locales. **Troisièmement**, la discussion en groupe a très vite glissé vers l'organisation de la Fête du Soleil. Or, le groupe PLR a analysé attentivement les larges attributions de cette commission et des sous-commissions. Elles nous semblent relativement adéquates. Attention donc à ne pas réduire ses attributions à l'organisation de la fête du village.*

*Nous relevons encore que d'autres solutions permettent de revigorer les sociétés locales. Par exemple, la gestion agile des relations associations – collectivités publiques. Or, il faut du temps pour discuter de ses solutions.*

*Si la demande de création de la commission « Sports-Loisirs-Culture » est acceptée, le groupe PLR propose d'en évaluer les effets en fin de législature et d'en rediscuter l'existence lors de la législature suivante.*

*Ainsi, le groupe PLR accepte du bout des lèvres la création de la commission « Sport-Loisirs-Culture » tout en laissant la liberté de vote à ses Conseillers Généraux.*

**M. C. Baudet (PLR)** : Le groupe PLR propose la conseillère générale Emilie Makaci pour la Commission « Sports-Loisirs-Culture ».

**M. Y. Rollier (PS)** : Le groupe socialiste accepte la création d'une Commission Sports-Loisirs-Culture SLC. Pour cette nouvelle commission, nous présentons Mme Lina Veliz et notre future conseillère générale Mme Ermidas Fernandez.

**→ Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**M. J.-M. Cantin (CC)** : Après avoir discuté avec ma collègue Mme Isabelle Weber, sans souci, nous considérons que le rapport, avec ses attributions, fera l'objet de cahier des charges et dans celui-ci nous pouvons supprimer, sans autre, le terme « plan financier ».

**Le président** : relit le texte concerné et modifié : **attributions : a) examiner et donner son préavis sur les objets communaux ou soumis à la commune qui concernent les activités et installations sportives, de loisirs et culturelles sur le plan règlementaire.**

**La parole n'étant pas demandée, le président procède au vote.**

**→ La création de cette Commission SLC est acceptée à la majorité (2 contre).**

**Le président** : effectue une récapitulation des membres proposés pour cette commission :

- Mme Lina Veliz, conseillère générale
- Mme Ermidas Fernandez, future conseillère générale
- Mme Emilie Makaci, conseillère générale

Sont élues par vote, à l'unanimité. Applaudissements de l'assemblée.

**Mme I. Weber (CC)** : Nous avons 3 conseillères générales sur 4. Il manque donc un ou une conseiller (ère) général (e) et 5 autres personnes de la population qui devraient être présentées et élues par le CG. Cette commission a que trois membres, ce n'est pas assez. Le CC peut vous proposer une personne, même si ce n'est pas notre rôle, il s'agit de Mme Françoise Guerne, nouvelle habitante de Cornaux qui a participé à la réception des nouveaux habitants en février dernier.

Merci de nous proposer d'autres membres.

**Mme M. Perrenoud (PS)** : Je pense que nous ne pouvons pas chercher des personnes tant que nous n'étions pas sûr de la création de cette commission.

**Mme I. Weber (CC)** : Comme ces personnes devront être élues par le CG, je vous propose que, dès le moment où des personnes s'inscrivent, on les laisse commencer à travailler avant le CG du mois de juin. L'assemblée est d'accord.

La candidature de Mme F. Guerne est acceptée à l'unanimité.

5. **Demande de crédit d'investissement de CHF 380'000.00 pour le remplacement progressif de l'Eclairage Public (EP), rapport à l'appui**

Le président ouvre la discussion :

**Mme S. Staub (PS)** : *Pour donner suite au rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 380'000.00 pour le remplacement progressif de l'éclairage public, le groupe socialiste en a débattu. Il est persuadé de l'importance d'améliorer la qualité des points lumineux de notre commune et de pouvoir en régler l'intensité. Avec des lampes LED, une grande réduction de la consommation sera bénéfique pour tous et pour l'environnement ; sans parler, sur long terme, des économies financières pour notre commune. De ce fait, vous comprendrez que les membres du parti socialiste de Cornaux soutiendront cette demande de crédit.  
Merci de votre attention.*

**M. J.-L. Décrevel (C. SI/TP)** : *Le crédit proposé est tout à fait d'actualité puisqu'il vise notamment à faire des économies d'énergie en remplaçant des anciens éclairages au sodium par des lampes leds, ainsi que la remise en conformité d'armoires électriques vétustes et divers travaux d'entretien réglementaires.  
Nous soutenons également le choix de la procédure adoptée par le CC qui permet à la commune, propriétaire de son réseau, de procéder aux modifications de façon automne, selon ces priorités et ces capacités financières.  
Nous souhaitons cependant savoir, si au vu des améliorations énergétiques envisagées, est-ce qu'il est possible de bénéficier de subventions pour ces améliorations ?  
Ainsi que présenté, le crédit est soutenu par la Commission SI-TP.  
Merci de votre attention.*

**M. C. Baudet (CF)** : *La commission financière a assisté à la présentation du Groupe E concernant le remplacement de l'éclairage public, en a discuté et a pris connaissance de l'excellent rapport du CC. La commission financière a compris la nécessité et les avantages du remplacement des mâts et des luminaires. La plus grande part du crédit demandé concerne ce remplacement et est prévu progressivement sur 10 ans. Cela nous semble acceptable financièrement. C'est pour cette raison que la commission financière donne un avis positif à la demande de crédit de 380'000.- pour remplacement de l'Eclairage Public.  
Merci de votre attention.*

**Mme E. Makaci (PLR)** : *Le groupe PLR s'est réuni le 7 mars et soutient à l'unanimité la demande d'investissement pour l'éclairage public tant pour la partie du remplacement des luminaires que pour le changement des mâts.  
Merci de votre attention.*

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**M. J.-L. Décrevel (C. SI/TP)** : *J'aimerais juste une réponse du CC quant aux éventuelles subventions cantonales ou participations financières.*

**M. O. Makaci (CC)** : *Non malheureusement il n'y a pas de subventions cantonales pour l'éclairage public. Par contre, nous avons l'obligation d'entretenir cet éclairage public.*

**La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.**

→ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

**6. Demande de crédit d'investissement de CHF 720'000.00 pour la réalisation des infrastructures et du PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) à la rue Clos St-Pierre, rapport à l'appui**

Le président ouvre la discussion :

**M. A. Messerli (CF)** : La CF a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 720'000.00 pour la réalisation des infrastructures et du PGEE à la rue Clos St-Pierre. Le 31 janvier 2022, la commission a eu l'occasion d'entendre le conseiller communal en charge du dicastère nous donner tous les détails techniques et argumentations soutenant le bienfondé de cet investissement. Comme nous pouvons le lire dans le rapport du CC, la planification de la réalisation de ces travaux est en lien avec le raccordement au CAD des bâtiments communaux et la pose de ces compteurs. Ne pas profiter de l'ouverture de la chaussée pour remplacer les infrastructures et le PGEE serait regrettable, d'autant plus qu'à courte au moyenne échéance ces investissements devront inévitablement être envisagés. La CF vous propose de soutenir cette demande de crédit.

Merci de votre attention.

**M. J.-L. Décrevel (C. SI/TP)** : Du moment que l'on doit creuser, d'une part pour les conduites du CAD, ainsi que pour l'assainissement et le réaménagement de cette portion de route, il est opportun d'y implanter l'infrastructure du PGEE et de remettre en l'état les différentes infrastructures souterraines.

Ce crédit s'inscrit dans la politique communale de finalisation de la mise en conformité du réseau PGEE.

C'est de façon délibérée que la Commission des SI/TP soutient cette demande de crédit.

Merci de votre attention.

**M. M. Houttuin (PLR)** : Le PLR s'est réuni en séance le 7 mars passé et a réfléchi sur cet objet. Du fait des projets en cours simultanément, on perçoit une inévitabilité de prendre avantage et d'agir sur la modernisation de nos infrastructures. Dès lors, le parti accepte cette demande de crédit.

**M. Y. Rollier (PS)** : Etant donné les travaux conséquents entrepris ces dernières années pour l'amélioration du PGEE de notre village, il serait dommage de ne pas continuer sur cet élan. Cette somme paraît importante, nous espérons qu'elle sera suffisante pour mener à bien les travaux nécessaires au secteur Clos St-Pierre.

Le groupe socialiste accepte la demande de crédit de CHF 720'000.00 pour la création des infrastructures et du PGEE.

**Mme S. Staub (PS)** : Au bas de la page 1 du rapport, il est stipulé : *Nous soulignons qu'au passage de ces conduites, les collèges ainsi que les bâtiments communaux seront raccordés au CAD.*

Est-ce que le temple fait partie de cette projection ?

**M. J.-M. Cantin (CC)** : Le temple n'appartient pas à la commune, par contre, ce dernier a été pris en compte dans l'intégration du CAD. Toutefois, une question se pose : est-ce que la commune doit installer ce CAD alors que le bâtiment ne lui appartient pas ?

En tant que responsable des bâtiments et des finances, je ne peux pas prendre position.

Nous avons mandaté un notaire pour tirer les choses au clair afin de pouvoir contacter les propriétaires.

**Mme S. Staub (PS)** : Qui sont les propriétaires ?

**M. J.-M. Cantin (CC)** : Renseignement pris au cadastre : La Paroisse de Cornaux par l'administration communale.

➔ Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

➔ Celui-ci est accepté à l'unanimité.

## 7. Lettre et pétitions

Néant.

## 8. Motions et propositions

Néant.

## 9. Communications du Conseil communal

Le président ouvre la discussion :

**Mme I. Weber (CC)** : A titre préventif et de manière à rassurer la population, le Conseil communal a fait procéder à un contrôle des abris PC la semaine passée. Le commandant de la PC a inspecté les abris et nous a confirmé que ceux-ci sont conformes et fonctionnels. Le système de ventilation a été testé et avéré opérationnel. Le commandant nous a également informé que Cornaux dispose de 1611 places dans les abris (publics et privés) pour 1599 habitants.

**M. A. Messerli (PS)** : Informations intéressantes, mais j'aimerais savoir si les places sont attribuées dans les différents abris.

**Le président** : Je sais que dans ma boîte aux lettres, j'ai une étiquette qui mentionne l'endroit.

**M. M. Clottu (CC)** : En son temps, il y a de cela env. 25 ans, la protection civile a posé dans les boîtes aux lettres une étiquette avec l'endroit où les personnes devaient se rendre en cas d'utilisation des abris.

**Mme P. Leutwiler (PLR)** : Avec la nouvelle loi, je rappelle que les boîtes aux lettres ont dû être déplacées en bordure de route. Quant à moi, je n'ai jamais vu d'étiquette.

**M. M. Clottu (CC)** : A l'heure actuelle, ce n'est plus la commune qui gère la PC mais le Canton. Il nous faut contacter le service en question.

**M. C. Rocchetti (administrateur)** : J'ai eu un contact avec le major Huguenin de la PC, la semaine passée, qui m'a précisé que si nous devons arriver à une situation extrême, c'est la Confédération qui prendra la main et redirigera sur les cantons qui se redirigeront sur les communes.

**Mme P. Leutwiler (PLR)** : Où pouvons-nous nous procurer les pastilles d'iode ?

**Mme I. Weber (CC)** : Elles étaient distribuées en cas d'accident de la centrale de Mühleberg qui se trouve à moins de 50 km à vol d'oiseau de Cornaux. Pour les nouveaux arrivants, il est possible d'obtenir, à l'administration communale, un bon avec une fiche explicative pour le retrait de ces pastilles d'iode en pharmacie.

**M. A. Messerli (PS)** : Nous indique qu'il a entendu une information pas plus tard que ce matin qui informait que ces pastilles d'iodes sont uniquement utiles s'il y avait un problème dans une centrale nucléaire. Contre une attaque nucléaire cela ne sert à rien.

**M. P. Staub (PS)** : Lorsqu'il y a eu ce fameux orage (inondations Cressier), j'ai été choqué, de voir 1,5 m d'eau devant la porte de l'abri au Clos.

A titre préventif, est-ce que l'on pourrait, après le trottoir au début de la descente, installer une grille relativement large et qu'elle soit reliée au PGEE.

**M. M. Clottu (CC)** : J'en prends acte et vais examiner la chose.

**Mme I. Weber (CC)** : J'ai omis de vous dire que dans l'abri des Bercles, nous avons quelques locataires. Pour bien faire, nous leur avons écrit pour leur rappeler qu'en cas de nécessité, ils devaient libérer les locaux dans les 3 jours.

**M. M. Clottu (CC)** : Tout d'abord merci d'avoir accordé le crédit pour les travaux le Clos St-Pierre.

Une information : vous allez voir dans la presse – la mise en consultation publique du 25 mars au 14 avril 2022 de la piste cyclo-pédestre Cornaux St-Blaise. Ce dossier est à disposition au guichet de l'administration.

Cette piste devrait être créée en 2023-2024.

## 10. Interpellations et questions

Le président ouvre la discussion :

**Mme M. Perrenoud (PS)** : J'aimerais avoir une vision plus belle que ce que nous vivons actuellement. Maintenant que je suis retraitée, je vois des personnes passées avec leur chien. Depuis plus d'une année, je me dis que la commune devrait envisager d'avoir un endroit où l'on peut promener les chiens et les laisser libres.

Je demande à la commune d'examiner ma requête.

Merci de votre attention.

**Mme I. Weber (CC)** : Le CC a déjà étudié la chose et à demander à son assistant de sécurité publique de faire une petite enquête auprès de ses collègues et autres communes.

La ville de Neuchâtel possède des parcs à chiens. La création de ces parcs a été réalisée du fait que la distance est importante depuis la ville pour se rendre en zone nature/forêt/champ. Pour Cornaux, la distance est moindre car en une dizaine de minutes vous êtes en pleine nature. C'est pour cela que nous avons laissé cela de côté.

Bien entendu, si le Conseil général le souhaite, nous remettons l'ouvrage sur le métier.

Nous en prenons note et le CC va y réfléchir.

**Mme S. Staub (PS)** : *Je me permets d'interpeler le Conseil communal à la suite d'une expérience personnelle qui m'est arrivée à l'entrée Est de notre village.*

*J'arrivais en voiture depuis Cressier sur la route cantonale. Il faisait un peu sombre en fin de journée.*

*Lorsque j'ai voulu bifurquer à droite, pour monter le village, j'ai été surprise par la présence de piétons qui s'engageaient sur le passage piétonnier juste en face du Soleil en descendant le village.*

*Par chance, je roulais lentement et étais très attentive. J'ai facilement pu freiner et laisser les piétons passer sans encombre. Eux-mêmes ont été autant surpris que moi par cette situation inattendue. L'amorce du virage ainsi que la mauvaise visibilité à cet endroit auraient pu être l'objet d'un accident évitable, en éclairant ce passage pour piétons.*

*Je sais que c'est une route cantonale, mais je pense que c'est de notre devoir d'informer les autorités compétentes, afin que cet endroit à risque soit sécurisé par un éclairage adapté. Ne dit-on pas la vue c'est la vie. Merci de votre attention.*

**M. M. Clottu (CC)** : C'est un problème qui nous préoccupe déjà depuis quelques mois. Nous nous sommes déplacés sur les lieux avec le responsable du SPCH et il se trouve que, techniquement c'est en ordre, les distances sont respectées, l'éclairage également. Des études ont été faites par rapport aux normes en vigueur. Nous avons imaginé, peut-être, lorsque l'on finira les travaux de la rue des Fontaines, de le déplacer cela veut dire : déplacement un peu plus au Sud de l'îlot central pour donner une ligne droite pour les personnes venant de Cressier. Est-ce bien ? Les automobilistes ne vont-ils pas aller plus vite ?

Nous avons mis des bacs à fleurs pour ralentir les personnes qui descendent. C'est un problème effectivement, supprimer le passage n'est pas envisageable. Mais ces changements coûtent. C'est aux personnes de rouler prudemment aussi bien aux piétons de respecter les panneaux de signalisation.

**M. O. Makaci (CC)** : L'éclairage sera revu également à cet endroit car le passage est emprunté régulièrement. Je vais plancher dessus avec mon collègue M. Clottu.

**M. J.-L. Décrevel (PLR) : 2 points :**

Concernant le site internet de la commune – je voulais simplement m'enquérir de savoir à quelle heure était la séance de jeudi prochain concernant les travaux du PGEE à la rue du Vignoble et malheureusement la dernière annonce parue sur ce site date de janvier. Je trouve dommage que ce site ne soit pas plus actualisé, c'est vraiment une source de renseignements pour tout un chacun.

**M. C. Rocchetti (administrateur)** : Le site est en refonte complète c'est la raison pour laquelle il n'a pas été mis à jour ces derniers temps.

**M. J.-L. Décrevel (PLR)** : J'aimerais revenir sur l'intervention de M. Cantin concernant la propriété du temple. Simplement pour respecter sa volonté de ne pas vouloir payer pour les autres, il faut quand même savoir que c'est un bâtiment communal et je ne pense pas que la Paroisse a les moyens financiers de subventionner cette installation. Il faudra faire la part des choses, entre la rigidité bureaucratique et institutionnelle et une certaine habilité à faire passer « la patate ». Si le temple appartient effectivement à la Paroisse et que rien ne se fait, je ne sais pas ce que l'on en fera.

**M. J.-M. Cantin (CC)** : Mon intervention n'était pas de ne pas faire quelque chose. Simplement que le temple, même si c'est de l'usage communal, n'est pas propriété de la commune. Pour signer un acte notarial, c'est le propriétaire qui doit passer devant notaire et signer l'acte donc pour le raccordement du temple au CAD, il est nécessaire de prendre contact avec les propriétaires.

Nous avons interpellé l'Eren par deux fois sans obtenir une réponse.

**M. J.-L. Décrevel (PLR)** : Je comprends bien mais il faudra faire preuve d'une certaine adaptation.

**M. P. Staub (PS)** : A l'époque avec Mme De Biase, architecte-conseil de la commune, nous voulions changer les radiateurs car ils étaient en très mauvais état.

Si l'on changeait ceux-ci, le Canton nous permettrait une installation électrique. Donc si l'on remet quelques radiateurs, pour les gens qui vont à l'église, il y a assez de chaleur. Il ne faut pas oublier qu'il y a un magnifique orgue, avec des radiateurs défectueux, et les différences de température, il est possible que cet orgue s'abîme.

Ma question : est-ce que l'on ne pourrait pas se repencher sur ce problème, car le raccordement au CAD va être très onéreux ? Pourquoi ne pas réfléchir à une solution meilleur marché.



**M. J.-M. Cantin (CC)** : Les chauffages électriques sont tolérés jusqu'en 2030. En premier lieu, il avait été question de relier le temple avec la cure (propriété de l'Eren) qui allait être rénovée. L'Eren a posé la chaudière la plus puissante pour ce bâtiment. Il s'est avéré que, selon notre architecte-conseil, la chaudière installée à la cure n'est pas suffisante pour alimenter le temple.

L'exécutif a attendu le projet du CAD, nous avons négocié avec l'entreprise qui s'occupe de l'installation de ce dernier pour que celui-ci soit considéré comme un bâtiment communal. Nous avons même discuté d'une installation de chauffage dans le temple. Nous avons eu un entretien avec le service des monuments et sites qui ont accepté ce principe de chauffage.

Nous sommes dans l'attente de savoir qui est le propriétaire.

**M. W. Schärer (PLR)** : J'aimerais revenir par rapport au passage pour piétons discuté ci-dessus. Je suis automobiliste et lorsque je passe par là, j'ai peur qu'un piéton surgisse et que je le vois au dernier moment. Je l'ai testé en tant que piéton et je vous assure que l'automobiliste a testé ses freins. C'est un point noir, il y a quelque chose qui ne joue pas !

**M. B.Krebs (à titre personnel)** : *Voilà 40 ans que j'habite ce beau village de Cornaux et pour être factuel, voilà 40 ans que le CC nous soumet divers crédits dans le but d'entretenir, d'améliorer ou bien de développer les infrastructures du village.*

*J'aimerais souligner que pour la majorité des cas, je soutiens personnellement ces diverses initiatives du CC, ce soir nous avons accepté plus d'un million d'investissement.*

*Par contre, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que tous ces projets d'amélioration ne concernent jamais le chemin des Etroits. La priorité est de faire toutes sortes de travaux ailleurs au village mais pour le chemin des Etroits, rien n'est entrepris.*

*En effet, comme mentionné au début de mon intervention depuis maintenant 40 années passé aux Etroits rien n'a été fait comme par exemple :*

- *La route est en mauvais état et son entretien courant y compris les bordures laisse parfois à désirer ;*
- *L'éclairage public de cette rue est vraiment « vintage », aucune harmonie dans les candélabres installés !;*
- *Comme la route est dans son état d'origine, il va de soi que les canalisations pour l'eau potable, pour les eaux usées sont aussi dans leur état d'origine ;*
- *Ce commentaire s'applique également pour le réseau électrique ;*
- *Pour terminer, je mentionnerais Swisscom et sa fibre optique. Là aussi, nous bénéficions d'une installation « vintage » et devons toujours patienter pour recevoir un meilleur débit ;*
- *Et enfin le projet CAD. Au début du projet, les Etroits n'étaient même pas sur la carte. Maintenant, il semble que l'entreprise reconsidère son projet et une venue aux Etroits reste imaginable mais je reste prudent.*

*En conclusion, nous avons 1/8 de la population de Cornaux qui vit aux Etroits. Sur nos 1'600 habitants cela représente un peu plus de 200 âmes.*

*Ce sont aussi des contribuables qui méritent aussi notre respect.*

*Je souhaite que le CC en prenne bonne note dans leur prochaine planification.*

*Merci de votre attention.*

**M. O. Makaci (CC)** : Par rapport au CAD, nous allons faire des efforts. Au vu de ce qui précède, par rapport aux candélabres et vu le rapport, nous pourrions commencer par la rue des Etroits.

**M. C. Baudet (PLR)** : *Le groupe PLR a évoqué lors de sa séance du lundi 7 mars 2022 notre joli projet de CAD. Il s'agit, à nos yeux, d'un projet phare pour notre commune ainsi que pour l'entre-deux Lacs.*

*Afin que ce projet soit un succès et non un échec, il faut que la population se raccorde au CAD. Pour cela, deux arguments positifs sont mis en avant : 1) le côté écologique de ce projet ; 2) la simplification pour tout à chacun dans la gestion de son chauffage.*

*Ces deux arguments, bien qu'intéressants, ne sont peut-être pas suffisants pour que la population accepte le CAD. L'aspect financier nous apparaît comme un facteur clé de succès dans un tel projet. Sur ce point, nous relevons la clarté du modèle financier proposé par le groupe E. Pour rappel, il comporte 3 socles : 1) les coûts de l'installation ; 2) l'abonnement annuel ; 3) les coûts du tarif de la chaleur qui sont indexés sur ceux des autres énergies. Des derniers seront donc toujours plus ou moins équivalents aux coûts des autres systèmes de chauffage.*

*Cela nous semble acceptable pour la majorité des CAD. Pour le CAD de l'entre-deux Lacs, le groupe E a financé l'installation du CAD. La source de chaleur est quant à elle « offerte » par Varo Energy. Dès lors, pourquoi indexer ces coûts à une source gratuite ? Si la maintenance du système peut faire l'objet de coûts annuels, l'investissement initial ne va pas changer dans le temps. Il nous apparaît ainsi que le modèle proposé par le Groupe E est générique pour tous les CAD et ne considère que peu la spécificité d'alimentation « gratuite » de Varo.*

*Le groupe PLR a le sentiment que les coûts du tarif de la chaleur proposée à la population de Cornaux devraient être plus économiques afin que ce projet soit accepté et in fine un succès au-delà de notre village.*

*Merci de votre attention.*

**M. O. Makaci (CC)** : Sur le plan de l'indexation, je signale qu'il y a bien une indexation dans la formule de contrat CAD et qui ne représente que 10 % de la somme, le 90 % est fixe. Le 10 % proviendra d'une ressource externe à la raffinerie en cas d'arrêt de la raffinerie ; c'est cette partie qui variable. Actuellement, si on reprend les calculs ceux-ci sont bien inférieurs à l'essence.

Je tiens à préciser qu'il n'y a pas l'obligation de se raccorder, le Groupe E a toujours dit qu'ils étaient concurrentiels sur le plan énergétique.

Nous obtiendrons également des subventions fédérales.

**M. A. Messerli (PS)** : Par rapport à ce calcul d'indexation du prix, on m'a présenté ce sujet car j'étais intéressé au raccordement, je n'ai pas eu le sentiment que c'était uniquement sur la partie utilisée en cas de maintenance, mais que l'indexation était annuelle, faite par une formule sur le prix proposé et cela sur la gaz, mazout, etc. On ne m'a pas précisé que c'était sur la partie de la maintenance. Ce calcul se fait annuellement selon moi.

**M. O. Makaci (CC)** : Je peux vous lire leur réponse : l'indexation sur le prix du gaz ne représente que 10 % du coût de l'énergie, l'impact est donc diminué de 90 % ; ce qui revient à dire que le 90 % est fixe et le 10 % est variable.

Par contre, le mode de communication envers les particuliers devrait être affiné afin que les personnes qui désirent se raccorder aient des informations plus précises à ce sujet.

**M. C. Baudet (CC)** : J'ai la formule sous les yeux, j'ai bien entendu la réponse du Groupe E SA. Pour être précis, cela représente 9 % et non pas 10 % de coûts variables indexés sur le gaz. 51 % est indexé sur le tarif d'origine de l'énergie (donc la chaleur de Varo), 40 % sur les autres énergies. Le tout s'appuie encore sur l'indice suisse des prix à la consommation. Ainsi, l'ensemble est toujours indexé, soit le 100 %. Notre question s'attache plus particulièrement à comprendre pourquoi le consommateur final doit payer 51% indexé à diverses sources de chaleur et à l'IPC alors que Varo « offre » presque gratuitement cette chaleur. Cette facturation nous interpelle et nous dérange. Nous aurions dû faire profiter la population de Cornaux d'un prix nettement concurrentiel.

A mon avis, il faut que la population se connecte au CAD, mais pour cela il faut que le Groupe E SA soit cohérent dans ses arguments et transparent sur son modèle financier.

**M. P. Staub (PS)** : Après avoir lu la convocation des membres au Conseil général de ce jour dans le Bulcom, je vous propose l'idée de rajouter à la fin des convocations pour les citoyens et citoyennes de Cornaux :

« Qu'ils peuvent assister à nos séances en tant que public et ainsi assister à nos échanges. De ce fait, ils seraient au courant des projets de notre commune, ce serait également une manière de les impliquer dans notre vie villageoise et qui sait, susciter de nouveaux conseillers généraux ».

**Mme L. Veliz (PS)** : Concernant les abris au niveau des étiquettes dans les boîtes aux lettres, comment pouvons-nous renseigner la population par rapport à cela ?

**Mme I. Weber (CC)** : Nous allons nous renseigner et reviendrons vers vous lors d'une prochaine séance.

11. **Divers**

**Mme S. Staub (PS)** : Je vous informe que le CAP aura un stand à la Fête du vin à Cressier, faites leur bon accueil. Merci de soutenir Le CAP.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 20h20.

Cornaux, le 14 mars 2022  
Administratrice-adjointe  
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président, La secrétaire,

Cédric Divernois

Helena Houttuin